



Octobre 2015

Avec l'Aroffe Festi'vannes, les spectacles « Meine, Coeur du futur », la fête du don, le mois de septembre a été animé. Ces manifestations ont permis de découvrir ou redécouvrir notre groupe fétiche « Acorps de Rue », l'histoire verrière de Vannes-le-Châtel et le lien fort qui unit le village et ses habitants à la forêt, les ateliers de l'ESAT (anciennement CAT) ainsi que des associations du pays qui œuvrent pour des projets d'intérêt général. **Un grand merci à toutes les énergies déployées pour mettre en place ces évènements. Bravo !**

Ce weekend se déroule au terrain des sports, **la traditionnelle fête patronale**. Comme le veut la tradition, nous accueillons nos forains habituels (auto-tamponneuses, casino, stands de tir, manège pour les enfants, pêche aux canards, stands de friandises, etc...). Venez faire un tour !

La construction du site internet de la commune avance. Loin d'être achevé, la petite centaine d'heures passées a permis d'en poser les bases. Pour les curieux, il est en ligne. Vous pouvez le découvrir : www.vannes-le-chatel.mairie54.fr.

Le travail de **rangement des archives progresse**. Trois personnes nous ont rejoints pour nous donner un précieux coup de main.

Si ce n'est pas déjà fait, pensez à vous **abonner au journal de l'école primaire** « Les P'tits Vanneaux », beau projet qui est reconduit cette année.

Comme d'habitude, vous trouverez dans les lignes qui suivent les principales décisions des deux conseils municipaux du mois de septembre. Des dossiers importants ont été abordés.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur la rubrique « Actualités » de ce bulletin qui vous apporte des informations variées : **date d'inscription pour les parts de bois de chauffage, des animations proposées par le P'tit Commerce, les Pri'mates**.

Bonne lecture
Pour l'équipe municipale,
Le Maire

Chaudière Maison pour Tous

Installée depuis la création de la Maison pour Tous, le remplacement de la chaudière est devenu indispensable. Pour se faire, la commission « entretien des bâtiments communaux » à engager plusieurs démarches : réalisation d'un diagnostic énergétique pour calibrer les caractéristiques de la nouvelle chaudière à installer et travaux d'isolation nécessaires, rencontre sur site de plusieurs entreprises, rencontre du conseiller en énergie partagé, conseiller mis à la disposition des collectivités pour les aider à examiner leur projet, examen des devis.

Le conseil a décidé de confier les travaux à l'entreprise Bainville, qui a présenté l'offre techniquement et financièrement la plus intéressante.

Montant du devis : 12 366,90€TTC.

Ces travaux sont subventionnés à 40% par le Conseil Départemental.

Agenda « Accessibilité handicapé »

Après un examen soigneux de l'ensemble des propositions techniques formulées, et du calendrier prévisionnel de travaux, l'agenda accessibilité handicapé a été adopté. Il s'agit d'un document obligatoire, visant à programmer dans le temps les travaux à engager dans les bâtiments communaux ouverts au public. Pour notre commune, nous avons 6 ans pour étaler les travaux. Ils sont estimés à 82 000 €HT. Certains peuvent être réalisés par nos soins. D'autres peuvent être remis en cause en fonction de l'évolution d'autres projets que nous conduisons, comme celui, par exemple, du regroupement scolaire.

Compte tenu des contraintes techniques existantes pour certains bâtiments, nous entrons dans le champ dérogatoire permis par la loi.

Sont concernés des aménagements à l'école primaire (notamment l'accès à la salle de classe à l'étage) et à l'église (accès depuis route départementale). Les travaux pour lesquels nous pouvons obtenir des dérogations ne sont pas intégrés dans le montant estimatif des travaux cités plus haut.

Pour réaliser cet agenda, nous avons eu l'appui du bureau d'études QCS.

Exploitation de la forêt

Suite à l'estimation du cubage des bois d'œuvre à exploiter dans les coupes de cet hiver (à savoir les 18, 20, 21T, 35R, 39 R et 9), le conseil a décidé de reporter *l'exploitation des bois d'œuvre* à l'année prochaine ; le faible cubage ne nous permettant pas de réunir des conditions favorables pour procéder à la commercialisation de nos bois d'œuvre.

S'agissant de *l'exploitation en vente en bloc sur pied*, la coupe 28 a bien été vendue (17 000 € HT).

Enfin, s'agissant de *l'exploitation en bois de chauffage* par les habitants, il a été décidé de démarrer dès le mois d'octobre la préparation des lots à céder en bois de chauffage dans le but de pouvoir distribuer plutôt les parts de bois.

Conformément aux autres années, les personnes qui n'ont pas réussi à terminer cette année leur part de bois, devront impérativement la terminer l'année prochaine. Ces personnes devront néanmoins s'inscrire en mairie, mais ne procéderont pas au tirage au sort.

Subvention Conseil Départemental

Une subvention a été sollicitée pour les travaux d'investissement réalisés sur la forêt qui se sont élevés à 14 191,56 € HT et les travaux réalisés pour la création de l'épicerie s'élevant à 6 209,88 € HT.

Travaux de voirie et réseaux

La commission VRD a restitué l'état d'avancement des études en cours, réalisées par le maître d'œuvre chargé de travailler sur trois dossiers :

- la réfection des trottoirs du lotissement des grésines,
- la réfection de la voirie de l'Avenue de la Garenne,
- l'aménagement du « Fer à cheval du bas du village » : rue de la poste, rue du Jules et rue basse (rénovation de la voirie, du réseau d'eau, sécurité incendie, voire éventuellement enfouissement des réseaux ?).

Des ébauches de plan et de chiffrage ont été présentées. Néanmoins, un travail conséquent reste à faire pour :

- affiner les esquisses pour l'avenue de la garenne et l'aménagement du « Fer à cheval du bas du village » ;
- arrêter une enveloppe de travaux compatible avec nos moyens financiers et notre capacité d'endettement ;
- programmer ces travaux sur plusieurs années, l'actuel mandat ne suffira probablement pas.

S'agissant de la réfection des trottoirs du lotissement des grésines, ce dossier est techniquement plus simple et va être engagé prochainement.

Compétence « Etablissement d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans »

Le conseil a délibéré à l'unanimité en faveur de la prise de la compétence « **Etablissement d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans** » par la communauté de communes.

Ce dossier a été travaillé pendant plus d'une année par la commission petite enfance de la comcom.

L'objectif vise à la fois à conforter et renforcer à l'échelle du pays de Colombey, l'offre de garde collective de jeunes enfants (crèche).

Ainsi le projet prévoit de transférer la structure actuelle de Bulligny à Blénod-les-Toul dans des locaux qui seront adossés au futur regroupement scolaire de Blénod ; les locaux de Bulligny n'étant pas adaptés pour l'accueil des enfants âgés de 0 à 18 mois.

Une offre collective sera maintenue à Favières mais avec une baisse du nombre d'agrément pour accueillir des enfants.

A terme, un projet de création d'une structure est envisagé dans le bourg de Colombey-les-Belles.

Le choix s'est porté sur les sites de Colombey et de Blénod, communes se situant sur des axes de communication fréquentés.

Réseau d'eau

Les analyses d'eau, diligentées par l'ARS, du réservoir de l'Aulnoy étant conformes, les Cités sont alimentées depuis une semaine par la source de l'Aulnoy.

Nous surveillons de très près les réservoirs alimentés par la source du Fond des Laies. Pour le moment, le niveau se maintient mais nous avons eu quelques alertes la semaine passée. Si nécessaire, nous activerons la station de pompage du Charbonémont, la nuit, pour suppléer le manque d'eau du Fond des Laies.

Inscription bois de chauffage

Les personnes désirant avoir une part de bois de chauffage sont invitées à s'inscrire en mairie.

Pour celles qui n'ont pas réussi à terminer leur lot de l'an passé, elles doivent également venir s'inscrire en mairie.

Date limite des inscriptions : **16 octobre.**

Bureau de poste :

En raison de la baisse de la fréquentation, la direction de la poste nous a informés de sa décision de réduire les plages d'ouverture de la poste. Désormais, le bureau de poste est ouvert **les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 à 17 heures.**

La commune est une nouvelle fois sollicitée pour convertir le bureau de poste en agence postale communale. Le conseil sera invité à délibérer sur ce dossier.

P'tit Commerce

Exceptionnellement jusqu'au 11 octobre : travail en collaboration avec les établissements Battavoine de Toul. Ouverture entre 8h45 et 9H00, car récupération de la marchandise à Toul impossible avant 8H15.

Samedi 17 octobre de 16 à 18h30 : animation crêpes, sur place ou à emporter.

Dimanche 25 octobre : offre exceptionnelle « viennoiserie et café » sur place jusqu'à 10h30 et, à partir de 11h00 pichet de vin de 25cl et amuse bouche.

D'une manière générale, les commandes sont vivement recommandées dans l'intérêt de tous.

Pour mémoire : possibilité de passer commande pour les fleurs.

Horaires d'ouverture du magasin :

Les Mardi, jeudi et vendredi : 8h00-12h15 et 16h30 18h30 ;

Les mercredi, samedi et dimanche : 8h00- 12h15.

Les Prim'ates organisent

23 et 24 octobre : bourse aux vêtements, aux livres et aux jouets

14 novembre : Loto

Ouverture de secrétariat de mairie

Lundi et mardi : 13h30 - 18h00

Jeudi : 13h30 - 19h30

Vendredi : 8h30 - 12h30

Le 1er samedi de chaque mois : 8h30 – 12h30.

Tel : 03 83 25 41 98

mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr

www.vannes-le-chatel.mairie54.fr